



Multiplés désordres 1 an après réception du pavillon

Par BEN

Bonjour,

Je vis en ce moment un calvaire après avoir constaté multiples désordres plus ou moins graves sur ma maison livrée y a 1 an. J'ai fais un RAR à la décennale qui a ouvert un dossier et j'attend le passage de l'expert, ça peut prendre entre 3 et 4 semaines on m'a dit. Le problème c'est que la situation s'aggrave de jours en jour et le constructeur refuse d'intervenir tant que l'expert n'est pas passé, je suis désespéré, je ne sais quoi faire? J'ai peur pour ma

Par florian15

Bonjour,

Dès lors qu'un constructeur, un entrepreneur, n'intervient pas dans le cadre des garanties par lesquelles il est tenu, l'appel à son assureur (mais normalement le vôtre par souscription du contrat d'assurance dommage ouvrage) est le bon chemin emprunté afin que ce dernier diligente un expert pour évaluer le sinistre.

Sauf naturellement les éventuels désagréments éventuels à supporter émanant d'un sinistre, au contraire, il vaut mieux que la situation s'aggrave de jour en jour afin que cet expert puisse prendre la bonne mesure de son ampleur.

L'assureur a un délai maximal de soixante jours courant à compter de la réception de la déclaration de sinistre pour vous notifier sa décision et lorsqu'il accepte la mise en jeu des garanties prévues au contrat, son offre indemnité vous sera présenté sous un délai de quatre vingt dix jours.